

AAMTi FORMATION

*Parce que
Je me donne la chance de réussir !*

CATALOGUE DES FORMATIONS 2024-2025



af@aamtiformation.fr

01.46.22.52.20

84 Avenue de Villiers, 75017 Paris



NOTRE HISTOIRE

L'AAMTI créée en 2009 s'est donnée pour vocation d'accompagner les Avocats dans le nouveau secteur d'activité de la transaction immobilière. Dès le début, la formation en a été la clé.

C'est ainsi que s'est développée une expertise de formation par des professionnels à des professionnels en vue de les accompagner concrètement dans leurs changements d'activités.

Devant le succès rencontré, AAMTI FORMATION a été créée en décembre 2020 sous forme de SCIC pour donner toute sa chance au développement de cette activité de formation, pour améliorer encore la qualité et l'efficacité de ses enseignements aux professionnels formés.

AAMTI FORMATION est membre de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

LA CRÉATION DE NOS FORMATIONS

Nos formations sont certifiées Qualiopi et sont prises en compte dans la formation continue des avocats.

Aujourd'hui, nous vous proposons une offre de formation complète avec un certain nombre de matières.

LES TRONCS COMMUNS :

Les Troncs communs sont nés face à la demande des Avocats Mandataires en Transaction immobilière d'assurer une formation abordant les aspects les plus fondamentaux de leur activité.

Face à la particularité de cette activité, nous avons développé plusieurs Troncs communs.

Le Tronc commun dédié aux biens ruraux est de nouveau dispensé cette année grâce à l'efficacité de la commission de droit rural et au regard des besoins des agriculteurs et de leur patrimoine.

LES CYCLES :

Nos cycles regroupent des formations par thématiques destinées aux professionnels.

Enfin, tout ce dispositif est complété par une formation réservée à un groupe restreint d'avocats, _

LE COACH ACTION :

Ce processus original a été mis en place pour permettre aux avocats de se lancer dans l'activité de Mandataire en transaction Immobilière après leurs formations. Pour cela, AAMTI FORMATION a mis en place une formation sur-mesure sous forme d'ateliers par petits groupes se fondant sur des techniques de dynamique de groupe.

Ce dispositif propose un suivi individualisé de chacun des participants, encadrés par les compétences de deux intervenants sur une période d'au moins 6 mois.

Les candidats seront acceptés suivant leur motivation et leur dossier de candidature.

THÉMATIQUES

NOS GRANDS THÈMES DE FORMATIONS

- 1 TRONC COMMUN AAMTI P.3**
10 modules de formation et un examen final (non obligatoire)

- 2 TRONC COMMUN VENTE FORCEE P.4**
6 modules de formation

- 3 TRONC COMMUN LOCAUX COMMERCIAUX P.5**
2 modules de formation

- 4 TRONC COMMUN BIENS RURAUX P.6**
6 modules de formation

- 5 CYCLE FISCALITÉ P.7**
5 modules de formation

- 6 CYCLE COMMUNICATION P.8**
2 modules de formation

- 7 CYCLE PATRIMOINE P.9**
7 modules de formation

- 8 COACH ACTION P.10**
Un accompagnement sur-mesure vers la réussite de votre activité professionnelle

1 TRONC COMMUN AMTI

Présentiel à Paris* et/ou classe virtuelle



- Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transaction immobilière
Vendredi 20 septembre 2024 9h00 - 18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Expertise immobilière : la juste valeur du bien
Mercredi 23 octobre 2024 9h00 - 18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Les bases de rédaction d'un avant-contrat
Vendredi 22 novembre 2024 9h00 - 18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Initiation à la fiscalité immobilière module 1
Vendredi 13 décembre 2024 9h30 - 18h30
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Art et techniques de la communication et de la négociation
Vendredi 24 Janvier 2025 9h00-18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Fiscalité immobilière module 2
Date à venir 9h30 - 18h30
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)
- Expertise immobilière : la juste valeur du bien
Mercredi 09 avril 2025 9h00 - 18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transaction immobilière
Vendredi 23 mai 2025 9h00 - 18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Boîte à outils: Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transaction immobilière- Module 2
Mercredi 04 Juin 2025 9h00 - 18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)
- Médiation en droit immobilier
Vendredi 27 juin 2025 9h00 - 18h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)

INTERVENANTS**

Maître Michel VAUTHIER

*Monsieur José MARTINS
Monsieur David JOUANNET*

Maître Imrane OMARJEE

Maître Homam ROYAL

Maître Hirbod DEGHANI-AZAR

Maître Homam ROYAL

*Monsieur José MARTINS
Monsieur David JOUANNET*

Maître Michel VAUTHIER

Maître Michel VAUTHIER

Maître Angela ALBERT

* Selon les conditions sanitaires

** Plus de détails sur nos intervenants à découvrir sur notre trombinoscope (P.12 et suivantes)

2 TRONC COMMUN VENTE FORCÉE DATES À VENIR

Présentiel à Paris* et/ou classe virtuelle



INTERVENANTS**

➤ La saisie immobilière : du commandement au jugement d'orientation <i>Date à venir 9h00 - 18h00</i> Préinscription par mail en cliquant ici	Maître Josiane OLEOTTO GUEY
➤ Du jugement d'orientation à la distribution du prix <i>Date à venir 9h00 - 18h00</i> Préinscription par mail en cliquant ici	Maître Josiane OLEOTTO GUEY
➤ Comment éviter la vente de l'immeuble à la barre ? La vente de gré à gré et la vente amiable <i>Date à venir 9h00 - 18h00</i> Préinscription par mail en cliquant ici	Maître Florent BACLE
➤ La licitation <i>Date à venir (Une demi-journée de formation)</i> Préinscription par mail en cliquant ici	Maître Josiane OLEOTTO GUEY
➤ Le rôle de l'avocat mandataire en transaction immobilière dans les ventes forcées <i>Date à venir (Une demi-journée de formation)</i> Préinscription par mail en cliquant ici	Maître Florent BACLE
➤ Pratique des ventes forcées + Examen et Pot de fin de cycle <i>Date à venir 9h00 - 18h15</i> Préinscription par mail en cliquant ici	Maître Josiane OLEOTTO GUEY Maître Florent BACLE

3

TRONC COMMUN LOCAUX COMMERCIAUX

Présentiel à Paris* et/ou classe virtuelle



- Évaluation des Fonds de Commerce (Locaux commerciaux)
Vendredi 04 Octobre 2024 9h00 - 13h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)

- Évaluation de la valeur vénale des murs (Locaux commerciaux)
Mercredi 27 novembre 2024 9h00 à 13h00
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)

INTERVENANTS**

*Monsieur José MARTINS
Monsieur David JOUANNET*

*Monsieur José MARTINS
Monsieur David JOUANNET*

4 TRONC COMMUN BIENS RURAUX

Présentiel à Paris* et/ou classe virtuelle



- > **Valorisation des exploitations agricoles**
Date à venir 9h00 - 18h00
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

- > **Les baux ruraux**
Date à venir 9h00 - 18h00
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

- > **Fiscalité des biens ruraux**
Date à venir 9h00 - 18h00
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

- > **Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité**
Date à venir 9h00 - 18h00
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

- > **Les composantes du bien rural**
Date à venir 9h00 - 18h00
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

- > **Les diagnostics environnementaux dans la transmission des biens ruraux**
Date à venir (Une demi-journée de formation)
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

INTERVENANTS**

Maître Bernard MANDEVILLE
Maître Marie SOYER

Maître VERCASSON

Maître Marie SOYER

Maître Bernard MANDEVILLE
Maître Marie SOYER
Maître VERCASSON

5 CYCLE FISCALITE

Présentiel à Paris* et/ou classe virtuelle



- Fiscalité immobilière module 1/ Initiation
Vendredi 13 Décembre 2024 9h30-18h30
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)

- Fiscalité immobilière module 2
Date à venir 9h30 - 18h30
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

- Valoriser votre patrimoine en optimisant votre fiscalité/Initiation (*Réservé aux avocats*)
Mercredi 02 Avril 2025 9h30 - 13h30
Pour informations et inscription [cliquez ici](#)

- Valoriser votre patrimoine en optimisant votre fiscalité/Initiation (*Pour les professions libérales*)
Date à venir 9h00 - 13h15
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

- Fiscalité des biens ruraux
Date à venir 9h00 - 18h00
Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

INTERVENANTS**

Maître Homam ROYAI

Maître Homam ROYAI

Maître Homam ROYAI

Maître Homam ROYAI

6

CYCLE COMMUNICATION

Présentiel à Paris* et/ou classe virtuelle



- Art et techniques de la communication et de la négociation

Vendredi 24 janvier 2025 9h00 - 18h00

Pour informations et inscription [cliquez ici](#)

- Théorie de l'information et pratique de la communication

Date à venir 9h30 - 13h30

Préinscription par mail en [cliquant ici](#)

INTERVENANTS**

Maître Hirbod DEGHANI AZAR

Maître Michel VAUTHIER

7

CYCLE PATRIMOINE

Présentiel à Paris* et/ou classe virtuelle

INTERVENANTS**

- | | |
|---|--------------------------------------|
| <p>➤ Responsabilité et assurance des constructeurs, Initiation
 <i>Vendredi 29 novembre 2024 9h00 - 13h00</i>
 Pour informations et inscription cliquez ici</p> | <p><i>Maître Michel VAUTHIER</i></p> |
| <p>➤ Responsabilité et assurance des constructeurs, Perfectionnement
 <i>Vendredi 29 novembre 2024 9h00 - 13h00</i>
 Pour informations et inscription cliquez ici</p> | <p><i>Maître Juliette MEL</i></p> |
| <p>➤ Gérer les difficultés liées à la vente du bien immobilier : Indivision - Divorce - Mésentente entre héritiers - Mésentente entre associés
 <i>Mercredi 19 mars 2025 9h00 - 13h00</i>
 Pour informations et inscription cliquez ici</p> | <p><i>Maître Imrane OMARJEE</i></p> |
| <p>➤ La succession (en règle générale)
 <i>Mercredi 19 mars 2025 14h00 - 18h00</i>
 Pour informations et inscription cliquez ici</p> | <p><i>Maître Imrane OMARJEE</i></p> |
| <p>➤ Valoriser votre patrimoine en optimisant votre fiscalité/Initiation (Réservé aux avocats)
 <i>Mercredi 02 avril 2025 9h30 - 13h30</i>
 Pour informations et inscription cliquez ici</p> | <p><i>Maître Homam ROYAI</i></p> |
| <p>➤ La Liquidation
 <i>Mercredi 21 mai 2025 9h00 - 17h00</i>
 Pour informations et inscription cliquez ici</p> | <p><i>Maître Imrane OMARJEE</i></p> |
| <p>➤ Valoriser votre patrimoine en optimisant votre fiscalité/Initiation (Pour les professions libérales)
 <i>Date à venir 9h30 - 13h30</i>
 Préinscription par mail en cliquant ici</p> | <p><i>Maître Homam ROYAI</i></p> |

* Selon les conditions sanitaires

** Plus de détails sur nos intervenants à découvrir sur notre trombinoscope (P.12 et suivantes)



**FORMATION
ACCOMPAGNEMENT
LES CLES PRATIQUES
POUR METTRE EN PLACE
VOTRE ACTIVITE
D'AVOCAT MANDATAIRE EN
TRANSACTIONS IMMOBILIERES**

CYCLE DISPENSÉ EN VISIOCONFERENCE PAR
MONSIEUR YVES PÉDELABAT ET MAÎTRE MICHEL VAUTHIER

Vous êtes motivé et engagé pour réussir concrètement dans votre nouvelle activité de mandataire en transaction immobilière, inscrivez-vous au "Coach Action".

Nous vous proposons un suivi personnalisé, de l'entraide avec des ateliers par groupes de 8 personnes maximum avec des travaux précis et individualisés à réaliser.

L'objectif de cet atelier personnalisé est de permettre aux Avocats qui se sont formés de passer à l'action et de concrétiser leur premier mandat.

Toutes les dates seront fixées d'un commun accord avec le groupe de 8 personnes au maximum.

LE DÉROULEMENT DE NOS FORMATIONS

Nos formations sont certifiées Qualiopi et sont prises en compte dans la formation continue des avocats.

Aujourd'hui, nous vous proposons une offre de formation complète avec un certain nombre de matières.

LES HORAIRES DES FORMATIONS :

- Durée des formations : 8H00 pour la formation d'une journée
4H15 pour la formation d'une demi-journée

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION :

- Chaque journée de formation se termine par un exercice pratique
- Un questionnaire de satisfaction et un QCM sont délivrés à chaque participant
- Une attestation de présence et un certificat sont délivrés à chaque participant
- Pour les formations du Tronc Commun, un examen de fin de cycle est proposé

Nous vous invitons à venir découvrir nos formations en présentiel, nous sommes particulièrement attentifs à l'accueil de nos participants. Nous croyons fermement que le présentiel offre une expérience d'apprentissage inégalée, favorisant des débats beaucoup plus fluides et interactifs avec nos intervenants.

Bien que nous proposons également de suivre nos formations en distanciel, nous privilégions le présentiel dès que cela est possible, car nous nous battons pour garantir un accueil qualitatif permettant une meilleure expérience d'apprentissage.



TARIFS

Tarifs pour une formation d'une journée*

Tarif adhérents AAMTI : **414,00 € TTC**
(345,00€ HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : **511,00 € TTC**
(425,83€ HT - 20% TVA)

Tarifs pour une formation d'une demi-journée*

Tarif adhérents AAMTI : **207,00 € TTC**
(172,50€ HT - 20%TVA)

Tarif non-adhérents : **255,50 € TTC**
212.92€ HT - 20% TVA)

- *Sous réserve de modification et /ou d'adaptions ultérieurs*

PRISE EN CHARGE

La formation entre dans le cadre de la formation continue obligatoire des avocats pour 8 heures (journée) ou 4 heures (demi-journée) et est éligible à la prise en charge par le **FIF-PL et l'OPCO**.



En votre qualité de chef d'entreprise, vous bénéficiez également d'un crédit d'impôt, vous devez multiplier le nombre d'heures passées en formation dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise par le taux horaire du Smic (au 1er janvier 2024 qui est de 11,65 €) soit : $11.65\text{€} \times 40 = 466\text{€}/\text{an}$ déductible.

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscriptions en ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique **Formations** ou par bulletin d'inscription ci-contre.

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (A) ET DISPOSITIONS LEGALES RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES (B)

(A) Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'AAMTI pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

La totalité des CGV est à retrouver sur le site www.avocat-immo.fr.

Les formations proposées sont agréées par l'École de Formation du Barreau (EFB) pour entrer dans le cadre de la formation continue des avocats et peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL. Pour tout renseignement concernant les prises en charge, contactez directement le FIF-PL : 01 55 80 50 00 – www.fifpl.fr

Tout bulletin incomplet (absence de signature du formulaire ou du mandat, chèque ou RIB manquant, bulletin d'adhésion non joint...) ne sera pris en compte qu'à réception des éléments manquants.

Les règlements doivent être effectués au plus tard 10 jours avant la journée de formation sans quoi AAMTI FORMATION ne peut garantir la participation du Client.

Si le règlement n'a pas été effectué et que le Client se présente à la formation, il lui sera demandé le règlement par chèque afin de pouvoir y assister. Si le règlement demeure impayé la somme due sera prélevée sur le compte du Client, ce que le Client autorise de fait par son inscription à toute formation dispensée par AAMTI FORMATION et par la signature du bulletin d'inscription et mandat de prélèvement joint au bulletin d'inscription.

En cas de dédit par le Client à moins de 21 jours calendaires avant le début de l'action de formation objet du présent bulletin d'inscription, celui-ci sera redevable de 50% du montant total de la formation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100% à moins de 10 jours de la formation. La totalité de la somme versée sera restituée si la demande d'annulation est effectuée 30 jours avant la date de formation.

AAMTI FORMATION se réserve le droit d'annuler toute action de formation ou toute autre manifestation si le quota minimum de participant n'est pas atteint ou pour tout autre motif. Seule sera remboursé le montant de la formation déjà encaissé, ce remboursement excluant de fait les frais que le Client aurait pu engager (frais de déplacement et ou de transport, hébergement, restauration).

(B) En vertu des dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 relatif à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, elle-même relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi Informatique et Libertés », nous vous informons que : les données collectées le sont sous l'autorité du Président de l'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières (AAMTI) conformément aux orientations et directives du RGPD et qu'elles le sont par consentement de nature contractuel, réglementaire, ou volontaire selon le moyen utilisé, que par ailleurs selon la nature du consentement donné, l'exigence de fourniture d'informations conditionne uniquement soit la conclusion du contrat d'adhésion, ou l'utilisation du site www.avocat-immo.fr, ou la réception des communications émises par AAMTI FORMATION et / ou ses partenaires, ou encore la réception des commandes passées auprès de l'AAMTI et ou de ses partenaires ; que la seule conséquence de la non-fourniture de ces données vous prive en tout état de cause de ce à quoi ils vous est spécifié lors de la collecte ; que ces données sont traitées par AAMTI FORMATION 84 avenue de Villiers - 75017 Paris, afin de vous adresser des informations qualifiées relatives à l'activité de l'association et de ses partenaires, ainsi qu'à des fins statistiques internes à AAMTI FORMATION ; que votre réponse est facultative ; qu'une absence de réponse de votre part n'aura pas d'autre conséquence que de vous priver des informations que nous souhaitons vous adresser ; que vos coordonnées ne seront ni vendues, ni cédées, ni transférées, qu'après connaissance de votre décès, le collecteur des informations ci-dessus les supprimera et que ces données seront conservées jusqu'à la dite information.

En vertu de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de rétraction de votre consentement au traitement de vos données personnelles et, si vous justifiez d'un motif légitime, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci. Vous bénéficiez d'un droit à l'introduction de réclamation auprès de la CNIL. Dans le cas où vous voudriez exercer l'un de ces droits, il vous suffit de le signaler à l'AAMTI par courrier postal à AAMTI FORMATION – 84 Avenue de Villiers, 75017 Paris, en joignant une copie de votre pièce d'identité.

BULLETIN D'INSCRIPTION AVOCAT

Ce bulletin doit être dûment complété, signé et retourné

Ce bulletin doit être dûment complété, signé et retourné accompagné des pièces complémentaires et de votre règlement TTC par chèque afin de garantir la bonne gestion de votre dossier. Adresse d'expédition : AAMTI FORMATION, 84 Avenue de Villiers, 75017 PARIS

PARTICIPANT

ADHERENT AAMTI : OUI NON

INTITULE DE FORMATION

.....

NOM

PRENOM

BARREAU

ADRESSE

.....

CP

VILLE

TEL

COURRIEL

SESSION

Je m'inscris à la/aux formation(s) suivantes :

.....

Visioconférence Présentiel

TARIF(S)

Je paye la somme de
pour la ou les formation(s) ci-dessus.

Les tarifs comprennent uniquement le prix de la journée e formation.
Les déplacements et repas d déjeuners ont à la charge d participant.

Je reconnais avoir lu et approuvé les conditions générales de ventes de formation d'AAMTI FORMATION.

Je joins : mon chèque de règlement en TTC à l'ordre d'AAMTI

FORMATION ou mon RIB et le mandat de prélèvement ci-joint dûment complété.

Le à

Signature et cachet du cabinet



MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'AAMTI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AAMTI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

PARTIE A REMPLIR RÉSERVÉE A A.A.M.T.I FORMATION

Référence Unique de Mandat :

NOM DU CREANCIER

AAMTI FORMATION

ET ADRESSE :

84 Avenue de Villiers- 75017 PARIS

NUMERO I.C.S. :

FR51 ZZZ 883 926

PARTIE A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT :

Veillez remplir tous les champs

NOM :

ADRESSE :

**COORDONNEES DE
VOTRE COMPTE :**

*Les deux à remplir
obligatoirement*

*Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN
(International Bank Account Number)*

*Code international d'identification de votre banque - BIC
(Bank Identifier code)*

DATE ET SIGNATURE :

LE TROMBINOSCOPE DE NOS FORMATEURS



Maître Angela ALBERT, Avocat au Barreau de Paris et Médiateur - Vice-Présidente de l'Association des Médiateurs Européens, Formatrice à l'IFOMENE.



Maître Josiane OLEOTTO-GUEY Avocat au Barreau de Versailles, Présidente de la Commission Ventes Forcées de l'AAMTI



Maître Florent BACLE, Avocat au Barreau de Poitiers, Titulaire du Certificat de spécialisation en Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution délivré par le CNB avec la mention spécifique « Vente et saisie immobilière ».



Maître André CATTAN - Avocat au barreau de Paris - Membre titulaire de la Chambre des Experts Immobiliers de France, spécialisé en Immobilier commercial et résidentiel, accrédité REV - Cabinet CATTAN Avocat

LE TROMBINOSCOPE DE NOS FORMATEURS



Maître Hirbod DEGHANI-AZAR, Avocat au Barreau de Paris, membre du cabinet RSDA, spécialisé en négociation et en communication, ambassadeur en médiation et de l'amiable, ancien Directeur de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE)



Monsieur David JOUANNET, Expert en évaluation immobilière - R.E.V / Associé chez MARTINS & Associés



Monsieur José MARTINS, Expert près la Cour d'appel de Paris / Associé chez MARTINS & ASSOCIES - Membre titulaire de l'Institut Française de l'Expertise Immobilière (IFEI) - Membre de la Compagnie Nationale des Experts de Justice en Immobilier (CNEJI)

LE TROMBINOSCOPE DE NOS FORMATEURS



Maître Bernard MANDEVILLE, Avocat au Barreau de Paris, spécialisé droit rural, droit agricole, concurrence déloyale et droit commercial, Co- Président de la Commission Droit rural du Barreau de Paris - Cabinet DROUOT Avocats



Maître Josiane OLEOTTO-GUEY Avocat au Barreau de Versailles, Présidente de la Commission Ventes Forcées de l'AAMTI



Maître Imrane OMARJEE, Notaire à l'île de la Réunion. Membre de la Mission internationale du Conseil supérieur du Notariat. Enseigne à la Faculté de Droit de l'Université de La Réunion et à l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de La Réunion pour les futurs experts-comptables.

LE TROMBINOSCOPE DE NOS FORMATEURS



Maître Juliette MEL, Avocat au barreau de Paris, Avocat associé M2J AVOCATS, Docteur en droit, Auteure du livre " Responsabilité des constructeurs : panorama complet des règles de procédure en matière de responsabilité des constructeurs" édition Gualino 2022



Maître Homam ROYAL, Avocat au Barreau de Paris, Fiscaliste, Ancien chargé de TD à la faculté de Paris Dauphine



Maître Michel VAUTHIER, Avocat au Barreau de Paris, Président de l'AAMTI et fondateur d'AAMTI FORMATION, Formateur à l'HEDAC et à l'EFACS.